



Transporteurs en vrac Région 03 Inc.
300-5600, boulevard des Galeries
Québec (Québec) G2K 2H6
Téléphone : (418) 681-7315
Internet : www.vrac03.com

Québec, le 20 mars 2026

Aux abonnés de la corporation régionale
Les Transporteurs en vrac Région 03 Inc.

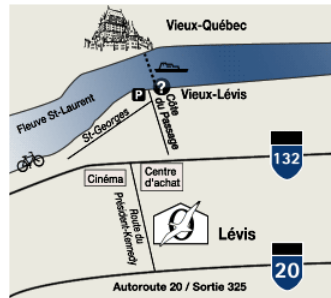
Avis de convocation

Conformément à l'article 8 des Règlements généraux, la corporation *Les transporteurs en vrac Région 03 Inc.* vous invite à prendre part à l'assemblée générale annuelle des membres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 qui aura lieu :

Date : Le **Mardi 5 mai 2026**

Heure : **19h30**

Endroit : **Hôtel L'Oie des Neiges** (salle Grand Chevalier)
165 A, Route du Président Kennedy
Autoroute 20 / Sortie 325
Lévis (Québec) G6V 6E2



Vous trouverez, ci-dessous, l'ordre du jour et en pièce-jointe le procès-verbal de l'assemblée de 2025. Les autres documents seront disponibles sur place. Veuillez noter que la rencontre **débutera à l'heure prévue**. Nous comptons sur votre présence et votre collaboration.

À retenir

Veillez noter que nous traiterons des sujets suivants à cette assemblée :

- Bilan du Congrès 2026
- Application monANCAI
- Formations gratuites
- Décision de la CTQ

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présence et quorum
3. Nomination d'un(e) président d'assemblée
4. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Présentation et nomination des délégués au conseil d'administration régional
7. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée de 2025
8. Rapport du président
9. Présentation et adoption des états financiers audités de 2025
10. Présentation et adoption du budget d'opération pour 2026
11. Nomination d'un auditeur indépendant
12. Dossiers importants et informations :
 - a) Présentation des représentants régionaux pour 2026
 - b) Présentation de l'ANCAI et bilan du Congrès 2026 dans Charlevoix
 - c) Modifications aux Règlements de la corporation - Décision rendue par la CTQ
 - d) Nouveautés dans l'application *monANCAI* et formations gratuites offertes
13. Varia et période de questions
14. Fermeture de l'assemblée